

**EMISSION D'OBLIGATIONS DU TRESOR PAR ADJUDICATION
« ETAT TOGOLAIS 6,25% 2014-2019 »**



NOTE D'INFORMATION

Taux d'intérêt : 6,25% *net d'impôt* **Durée** : 5 *ans*

Valeur nominale unitaire : 10.000 *FCFA* **Prix d'émission** : *multiples*

Montant : 41 000 *millions de FCFA*

SIGLES ET ABREVIATIONS

AFD	: Agence Française de Développement
ANPGF	: Agence Nationale de Promotion et de Garantie de Financement
APG	: Accord Politique Global
BCEAO	: Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest
BRVM	: Bourse Régionale des Valeurs Mobilières
CFA	: Communauté Financière Africaine
CREPMF	: Conseil Régional de l'Epargne Publique et des Marchés Financiers
CRT	: Caisse de Retraite du Togo
DC/BR	: Dépositaire Central/ Banque de Règlement
DGD	: Direction Générale des Douanes
DGI	: Direction Générale des Impôts
DGTCP	: Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique
DSRP	: Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté
DTI	: Droits et Taxes à l'Importation
FEC	: Facilité Elargie du Crédit
FMI	: Fonds Monétaire International
IDH	: Indice de Développement Humain
MEF	: Ministère de l'Economie et des Finances
PAL	: Port Autonome de Lomé
PAP	: Programme d'Actions Prioritaires
PIB	: Produit Intérieur Brut
PISB	: Production Imputée de Services Bancaires
PNUD	: Programme des Nations Unies pour le Développement
PPTTE	: Pays Pauvres Très Endettés
SGI	: Société de Gestion et d'Intermédiation

Liste des Tableaux

Tableau n°1	: Caractéristiques de l'émission
Tableau n°2	: Tableau d'amortissement (en FCFA)

TABLE DES MATIERES

I- RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'OPERATION

1.1- Cadre de l'opération.....	4
1.2 Objet de l'opération.....	5
1.3 Caractéristiques de l'émission.....	6
1.4 Mécanisme de l'adjudication à prix multiples.....	7
1.5 Service financier de l'emprunt.....	7

II PRESENTATION DE L'EMETTEUR

2.1 Généralités sur le Togo.....	8
2.2 Évolution de la situation économique et financière du Togo.....	9
2.2.1 Le Secteur réel.....	9
2.2.1.1 Secteur primaire.....	9
2.2.1.2 Secteur secondaire.....	10
2.2.1.3 Secteur tertiaire.....	10
2.2.2 Finances publiques.....	11
2.2.2.1 Recettes de l'Etat et dons.....	11
2.2.2.2 Dépenses et prêts nets.....	12
2.2.2.3 Soldes et financement.....	12
2.2.3 Estimations de la balance des paiements 2013.....	13
2.2.3.1 Balance courante.....	13
2.2.3.2 Compte de capital et d'opérations financières.....	13
2.2.4 Secteur monétaire.....	13
2.2.4.1 Avoirs extérieurs nets.....	14
2.2.4.2 Position nette du gouvernement.....	14
2.2.5 Dette publique.....	14
2.2.6 Analyse des critères du pacte de convergence, de stabilité, de croissance et de solidarité de l'UEMOA.....	15
2.2.6.1 Critères de premier rang.....	15
2.2.6.2 Critères de second rang.....	16
2.3 Les perspectives de croissance à court et à moyen termes du Togo.....	18
2.3.1 Les atouts du Togo.....	18
2.3.2 Programme de relance de l'économie :.....	18
2.4 Le Ministère de l'Economie et des Finances.....	20
2.4.1 La Direction Générale des Impôts.....	21
2.4.2. La Direction Générale des Douanes.....	22
2.4.3. La Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique.....	23
2.4.4 La Direction de l'Economie.....	23
2.4.5 La Direction du Budget.....	24
2.4.6 La Direction des Finances.....	24
2.4.7 La Direction du Contrôle Financier.....	24
2.4.8 La Direction du Garage Central Administratif et des Permis de Conduire.....	24
2.4.9 La Direction du Matériel et du Transit.....	25
2.4.10 La Direction des Assurances.....	25
2.4.11 La Direction des Affaires Communes.....	25
2.4.12 La Cellule d'Appui et de Suivi des Institutions Mutualistes ou Coopératives d'Epargne et de Crédit en abrégé «CAS/IMEC».....	25

ANNEXE

Adresses des directions nationales de la BCEAO et de l'Agence Umoa-Titres.....	28
--	----

I- RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'OPERATION

1.1- Cadre de l'opération

Au titre de l'année 2013, l'environnement économique international a été marqué par une lenteur dans la reprise économique dans la Zone euro, une décélération de la croissance aux Etats Unis ainsi que dans les pays émergents et en développement.

Au niveau de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA), les économies¹ ont fait preuve de résilience face à la morosité de la conjoncture internationale. A la faveur de la poursuite de la mise en œuvre de politiques qui ont contribué à consolider la stabilité du cadre macroéconomique, la croissance serait maintenue à un niveau satisfaisant. Globalement, le taux de croissance du produit intérieur brut de l'Union est attendu à 7,2% en 2014 contre de 5,7% en 2013, en augmentation de 26,3%.

Au plan national, au cours des cinq (5) dernières années, l'économie togolaise s'est améliorée suite à la reprise de la coopération avec les principaux partenaires au développement, notamment les institutions de Bretton Woods. Les performances économiques enregistrées sur la période sous revue ont été encourageantes. Le taux de croissance réel moyen est de 4,64 % sur la période 2009-2013.

L'activité économique a été marquée en 2013 par la poursuite de l'exécution des projets d'appui au secteur agricole à travers le Programme National d'Investissement Agricole et de Sécurité Alimentaire (PNIASA) et la mise en œuvre de la politique des grands travaux de renforcement des infrastructures économiques. Les nouvelles estimations du PIB² fixent le taux de croissance réel à 5,1% en 2013 contre 5,8% en 2012. Cette croissance est tirée par les secteurs secondaire et tertiaire.

Au niveau des finances publiques, les recettes totales de l'Etat sont en progression de 24,6% et les dépenses totales en hausse de 12,4% en 2013.

Sur le plan monétaire, le crédit à l'économie et la masse monétaire à fin décembre 2013 progressent respectivement de 14,8% et 8,0% par rapport à fin décembre 2012.

S'agissant des comptes extérieurs, le solde courant de la balance des paiements est déficitaire de 181,4 milliards de FCFA, représentant -8,8% du PIB en 2013 contre respectivement -190,4 milliards de FCFA et -9,6% en 2012.

¹ «Perspectives économiques des Etats de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine en 2014», BCEAO, janvier 2014

² Comité PIB- avril 2014

Les objectifs budgétaires retenus par le Gouvernement ces dernières années ont renforcé la compétitivité internationale de l'économie et ont amélioré les finances publiques. La reprise économique devrait se poursuivre et le taux de croissance se situerait en moyenne à 6,0% sur la période 2013-2018 et la réduction du déficit courant à une moyenne annuelle de 5%.

Les Autorités nationales entendent mener une politique d'endettement prudente pour la couverture des besoins d'investissement prioritaires notamment, la construction des infrastructures routière et ferroviaire, le développement de l'agriculture et le renforcement de la fourniture des services sociaux de base (éducation, santé, eau).

Dans le cadre de l'assainissement des finances publiques, le Gouvernement entend poursuivre la maîtrise des dépenses, afin de rétablir progressivement l'équilibre budgétaire, accroître les exportations en redynamisant les secteurs minier et agricole.

Au cours de la période à venir, le Gouvernement à travers la Stratégie de Croissance Accélérée et de Promotion de l'Emploi (SCAPE) vise à promouvoir la reprise d'une croissance durable et la réduction de la pauvreté dans une double approche pour faire face aux urgences à court terme et aux objectifs de développement à long terme.

Les grands chantiers lancés depuis l'atteinte du point d'achèvement de l'initiative en faveur des Pays Pauvres Très Endettés (IPPTE) sont des preuves de l'affirmation du Gouvernement de faire du Togo un pays émergent d'ici 15 à 20 ans.

L'organisation matérielle de l'émission est assurée par l'Agence UEMOA-Titres en partenariat avec la Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO), conformément au Règlement N°06/2013/CM/UEMOA du 28 juin 2013.

1.2 *Objet de l'opération*

La présente émission d'obligations du Trésor est envisagée pour le financement des travaux de construction et de réhabilitation des infrastructures routières et ferroviaires.

1.3 Caractéristiques de l'émission

Tableau 1 : Caractéristiques de l'émission

Emetteur	: Etat togolais
Dénomination	: OTA TRESTG 6,25% 2014-2019
Nature de l'opération	Emission d'obligations par voie d'adjudication
Objet de l'opération	Financement des travaux de construction et la réhabilitation des Infrastructures routières et ferroviaires
Volume de l'émission	41 milliards de FCFA
Valeur nominale	10 000 F CFA
Prix d'émission	Multiples
Nombre de titres émis	4 100 000 obligations
Nature des titres	Les obligations sont dématérialisées et tenues en compte courant dans les livres du Dépositaire central du Marché Financier Régional qu'est la Banque Centrale.
Durée de l'emprunt	5 ans avec 1 an de différé
Jouissance des titres	14 novembre 2014
Taux d'intérêt	6,25% l'an
Paiement des intérêts	Les intérêts seront payés annuellement à partir de la première date anniversaire de la jouissance des titres
Remboursement du capital	Le remboursement du capital en quatre (4) tranches égales se fera annuellement avec une année (1) de différé
Liquidité	Les Obligations du Trésor sont admissibles au refinancement de la Banque Centrale et sont négociables sur le marché secondaire conformément au Règlement N°06/2013/CM/UEMOA du 28 juin 2013.
Date d'adjudication	13 novembre 2014
Date de maturité	14 novembre 2019

Assimilations ultérieures	Au cas où l'Émetteur émettrait ultérieurement de nouvelles obligations jouissant à tous égards de droits identiques à ceux de la présente émission, il pourra, sans requérir le consentement des porteurs et à condition que les contrats d'émission le prévoient, procéder à l'assimilation de l'ensemble des titres des émissions successives unifiant ainsi l'ensemble des opérations relatives à leur gestion et à leur négociation.
----------------------------------	--

Tableau 2 : Tableau d'amortissement indicatif des obligations (en FCFA)

Échéances	Encours en début de période	Amortissement	Intérêts annuels	Annuité	Encours fin de période
14/10/2015	41 000 000 000		2 562 500 000	2 562 500 000	41 000 000 000
14/10/2016	41 000 000 000	10 250 000 000	2 562 500 000	12 812 500 000	30 750 000 000
14/10/2017	30 750 000 000	10 250 000 000	1 921 875 000	12 171 875 000	20 500 000 000
14/10/2018	20 500 000 000	10 250 000 000	1 281 250 000	11 531 250 000	10 250 000 000
14/10/2019	10 250 000 000	10 250 000 000	640 625 000	10 890 625 000	0
Total	-	41 000 000 000	8 968 750 000	49 968 750 000	-

1.4 Mécanisme de l'adjudication à prix multiples

Description du principe

L'adjudication à prix multiples ou à prix demandés est un appel d'offres à sens unique. Elle s'adresse soit aux offreurs de ressources, soit aux demandeurs de ressources. S'agissant de l'adjudication d'obligations du Trésor c'est un appel d'offres qui s'adresse aux offreurs de ressources.

Les soumissions (offres de montants) sont assorties de propositions de prix. Les soumissions sont retenues dans l'ordre décroissant des prix et rémunérées aux prix proposés par les différents soumissionnaires.

Ce mécanisme, reposant principalement sur la procédure des enchères, permet une expression des forces du marché.

1.5 Service financier de l'emprunt

Le paiement des intérêts et le remboursement des obligations à chaque date d'échéance du capital seront assurés par la BCEAO à tous les établissements conservateurs des obligations.

II PRESENTATION DE L'EMETTEUR

2.1 Généralités sur le Togo

Située dans la partie occidentale du continent africain, entre d'une part, la 6^{ème} et le 11^{ème} degré de latitude Nord et d'autre part entre le méridien 0 et 1,6 degré de longitude Est, la République Togolaise s'étend sur une superficie de 56.600 km². Sa longueur est de 600 km à vol d'oiseau et sa largeur varie entre 50 et 150 km.

Le Togo est limité au Nord par le Burkina Faso, au Sud par l'Océan Atlantique, à l'Est par le Bénin et à l'Ouest par le Ghana. Le pays est découpé en 5 grandes régions administratives qui se présentent comme suit avec leurs chefs-lieux respectifs :

- Région Maritime : Tsévié
- Région des Plateaux : Atakpamé
- Région Centrale : Sokodé
- Région de la Kara : Kara
- Région des Savanes : Dapaong

En dehors d'une longue chaîne de montagne (chaîne de l'Atakora) qui s'étend du centre (le long de la frontière du Ghana) au Nord (le long de la frontière du Bénin), le relief est peu escarpé et représente un obstacle topographique mineur au développement du transport.

En raison de son allongement en latitude, le Togo connaît deux régimes climatiques : un climat de type équatorial au sud et un climat de type tropical au Nord.

La majeure partie des sols du pays (59%) est ferrugineuse. Le Togo est arrosé par d'importants cours d'eau permanents liés à de grands bassins. Ces cours d'eau ont généralement un régime régulier et modeste de par leur débit et leur longueur.

La population togolaise est estimée en 2011 à 6.191.155 habitants³ pour un taux annuel de croissance de l'ordre de 2,8%. Environ 60% de cette population se concentrent dans la zone sud (régions Maritime et des Plateaux) sur un peu plus de 40% de la superficie du pays.

La densité moyenne estimée est de l'ordre de 109 hbts/km² en 2011 avec une forte concentration dans les zones agricoles, du fait de la recherche de nouvelles terres cultivables et dans les grandes villes.

³ Résultats définitifs RGPH 2010-DGSCN

2.2 Évolution de la situation économique et financière du Togo

❖ Année 2013

2.2.1 Le Secteur réel

Les nouvelles estimations du PIB⁴ fixent le taux de croissance réel à 5,1% en 2013 contre 5,8% en 2012. Les prévisions initiales fixaient le taux de croissance à 5,6%. Cette croissance est tirée par les secteurs secondaire et tertiaire. En revanche, le secteur primaire a enregistré une croissance négative en raison du repli de la production vivrière et du coton en liaison avec une mauvaise pluviométrie au cours de la campagne agricole. La révision à la baisse des prévisions initiales de 5,6% de croissance en 2013 est essentiellement due aux baisses enregistrées au niveau des cultures vivrières, du coton et du clinker.

2.2.1.1 Secteur primaire

La valeur ajoutée (VA) du secteur primaire en 2013 baisse de 0,5% contre une hausse de 5,7% en 2012. Sa contribution à la croissance est de -0,2% contre +1,7% en 2012. Cette mauvaise performance est liée à la baisse de la production agricole.

La production vivrière régresse de 3,4% par rapport à 2012 et s'établit à 4.432,6 milliers de tonnes. Le manioc, le haricot, l'arachide, le mil et sorgho ont enregistré des augmentations en 2013. La hausse de la production de ces cultures a, cependant, été insuffisante pour contrebalancer le recul de la production des autres cultures telles que le maïs (-14,2%), l'igname (-16,7%) et le riz-paddy (-13,3%).

Les contreperformances réalisées dans la production céréalière s'expliquent globalement par les conditions agro-climatiques jugées insuffisantes qui ont contrarié les mesures prises par le Gouvernement afin de garantir la réussite de la campagne agricole notamment l'exécution de plusieurs projets d'appui au développement du secteur primaire à travers le PNIASA.

S'agissant des cultures de rente, leur valeur ajoutée est en régression de 3,9% contre une progression de 3,9% en 2012. Leur production s'établit à 150,2 milliers de tonnes, en baisse de 3,9% par rapport à 2012. La chute de la production du coton, victime des mauvaises conditions climatiques et dont la VA a connu une baisse de 13,4% explique cette évolution. Toutes les autres cultures sont en progression. La production du cacao a connu une augmentation de 8,0% par rapport à 2012, suivie du café (+7,3%), du palmiste (+6,0%) et des « autres » cultures (+5,0%).

⁴ Comité PIB- avril 2013

2.2.1.2 Secteur secondaire

La VA du secteur secondaire enregistre une hausse de 5,0% en 2013. Sa contribution à la croissance est de +1,0%, en relation avec une contribution à la croissance de +0,7% des BTP et de +0,2% des industries extractives.

Au niveau des industries extractives, il est noté une hausse de 5,9% de la valeur ajoutée contre 13,3% en 2012. La VA du clinker est en baisse de 19,1% contre une baisse de 5,3% en 2012 tandis que celle du phosphate a progressé de 12,1% contre une hausse de 24,9% en 2012 en liaison avec un regain de dynamisme du secteur consécutif aux efforts de rénovation du matériel de production à la mine entrepris par la Société Nouvelle des Phosphates du Togo (SNPT). La production des industries extractives se présente comme suit :

- la VA des industries manufacturières est en hausse de 0,7% ;
- la VA du chapitre "Electricité, Eau et Gaz" progresse de 3,5% contre 15,9% en 2012 ;
- la VA des "BTP" a connu une progression de 13,6% soutenue par la poursuite des travaux de renforcement et de réhabilitation des infrastructures de base.

2.2.1.3 Secteur tertiaire

La VA du secteur tertiaire marchand est en hausse de 10,2%. Les différentes composantes ont évolué comme suit : "Commerce" (+9,7%), "Transports, Entrepôts et Communications" (+8,6%), "Banques, Assurances" (+10,3%) et "Autres services marchands" (+11,5%).

La contribution du secteur tertiaire à la croissance du PIB est de +3,1% en 2013, en liaison avec une contribution de +1,3% de la branche « Autres services marchands » et de +1,1% de la branche « Commerce ».

La VA des branches non marchandes est en hausse de 9,9% contre 0,9% en 2012.

Le PIB nominal en 2013 est de 2.054,3 milliards de FCFA, en augmentation de 3,3% par rapport à 2012. L'indice du déflateur du PIB est en régression de 1,8% par rapport à 2012 et s'explique par les baisses de prix des produits vivriers et du phosphate.

Le PIB nominal par habitant passe de 303.836,7 FCFA en 2012 à 305.076,2 FCFA en 2013.

2.2.2 Finances publiques

L'exécution des opérations financières de l'Etat au titre de l'année 2013, comparativement à 2012, est caractérisée par :

- un accroissement de 24,6% des recettes totales et dons ;
- une progression de 12,4% des dépenses totales et prêts nets ;
- une baisse de 7,4% des dépenses d'investissement ;
- un solde global base caisse de -93,1 milliards de FCFA contre -127,0 milliards de FCFA un an plus tôt.

2.2.2.1 Recettes de l'Etat et dons

Au titre de l'année 2013, les recettes de l'Etat ont atteint 449,0 milliards de FCFA, en progression de 20,9% par rapport à 2012, grâce à la bonne performance des recettes fiscales et non fiscales.

Les recettes fiscales sont en hausse de 22,9% et s'établissent à 402,9 milliards de FCFA, évolution impulsée par les "**impôts sur les revenus et les bénéfiques**" (+39,7%) et les "**impôts sur le commerce extérieur**" (+71,2%) pour des montants respectifs de 88,7 milliards de FCFA et 134,7 milliards de FCFA. Les performances enregistrées s'expliquent par les différentes réformes engagées au niveau des régies financières.

A fin décembre 2013, les recouvrements fiscaux de la Direction Générale des Impôts (DGI) ont atteint 170,3 milliards de FCFA, en augmentation de 12,9% par rapport à 2012. En termes de réalisation, ils représentent 107,2% des prévisions annuelles.

Les contributions indirectes liquidées par l'Administration des Douanes se chiffrent à 232,5 milliards de FCFA pour 205,1 milliards de FCFA prévu au titre du Collectif Budgétaire, soit un taux d'exécution de 113,4%. Comparativement à 2012, cette réalisation est en progression de 31,4%.

Au terme de l'année 2013, les recettes non fiscales s'élèvent à 46,1 milliards de FCFA contre 43,8 milliards de FCFA douze mois plus tôt, soit une hausse de 5,3%.

Les dons mobilisés au cours de l'année 2013 sont en progression de 53,1% et se chiffrent à 73,5 milliards de FCFA contre 48,0 milliards de FCFA un an plus tôt. Cette hausse est imputable aux dons en capital qui se sont accrus de 98,1% en passant de 31,7 milliards de FCFA en 2012 à 62,8 milliards de FCFA un an plus tard.

2.2.2.2 Dépenses et prêts nets

Les dépenses totales et prêts nets se chiffrent à 601,3 milliards de FCFA en 2013, en progression de 12,4% par rapport à 2012, sous l'impulsion des dépenses courantes.

Les dépenses courantes sont ressorties à 439,5 milliards de FCFA, en hausse de 22,2% par rapport à 2012. Cette hausse est due à l'effet cumulé de la progression des "**salaires et traitements**" (+8,5%), des "**transferts et subventions**" (+25,0%) et des "**autres dépenses courantes**" (+33,2%).

Les dépenses de personnel (salaires et traitements) sont estimées à 130,6 milliards de FCFA pour une prévision de 136,0 milliards de FCFA au titre du Collectif Budgétaire, soit un taux d'exécution de 96,0%. Ceci s'explique notamment par la non réalisation des dépenses prévues pour des recrutements au niveau du Ministère de la Santé, du Ministère chargé de l'Education et de la Police Nationale.

Les transferts et subventions se chiffrent à 147,2 milliards de FCFA contre un montant de 117,8 milliards de FCFA en 2012.

Au titre des autres dépenses, les "matières fournitures" sont en progression de 34,3% et s'élèvent à 129,5 milliards de FCFA. Les intérêts dus au titre de la dette publique ont atteint un montant de 21,4 milliards de FCFA contre 18,6 milliards de FCFA à fin décembre 2012.

A fin décembre 2013, les dépenses d'investissement ont été exécutées à hauteur de 162,2 milliards de FCFA contre 175,1 milliards de FCFA un an auparavant, soit un recul de 7,4% en liaison avec la régression des dépenses en capital sur financement tant interne qu'externe respectivement de 13,1% et 3,5%.

2.2.2.3 Soldes et financement

Au terme de l'année 2013, le "**solde budgétaire de base**" est ressorti à -52,1 milliards de FCFA contre -59,0 milliards de FCFA un an plus tôt.

Le "**solde global**" (dons inclus) est de -78,8 milliards de FCFA contre -115,5 milliards de FCFA à fin décembre 2012.

Avec la variation des arriérés de paiements de -14,3 milliards de FCFA, le "**solde global base caisse**" (dons inclus) se chiffre à -93,1 milliards de FCFA contre -127,0 milliards de FCFA à la fin des douze mois de 2012.

Ce solde global base caisse a été financé par des ressources intérieures pour un montant de 79,6 milliards de FCFA et des ressources extérieures hors dons s'élevant à 20,4 milliards de FCFA.

Le financement extérieur hors dons est évalué à 20,4 milliards de FCFA. Il s'agit essentiellement des emprunts (37,8 milliards de FCFA) et de l'amortissement au titre du principal de la dette extérieure qui se chiffre à 17,4 milliards de FCFA avec une non accumulation d'arriérés de paiement du principal de la dette extérieure.

2.2.3 Estimations de la balance des paiements 2013

La balance des paiements du Togo enregistrerait en 2013, un solde excédentaire de 33,8 milliards de FCFA résultant d'un déficit courant de 181,4 milliards de FCFA et d'un excédent de flux nets de capitaux de 215,2 milliards de FCFA.

2.2.3.1 Balance courante

Le déficit courant s'améliorerait de 9,0 milliards de FCFA par rapport à l'année 2012, en raison notamment de l'amélioration des soldes de la balance des biens et des services.

La détérioration de 46,2 milliards de FCFA du solde déficitaire des biens résulterait de l'effet conjugué de la hausse de 85,6 milliards de FCFA des importations et celle de 39,4 milliards de FCFA des exportations.

La progression des exportations serait impulsée notamment par les transactions sur le clinker et divers produits des industries manufacturières.

2.2.3.2 Compte de capital et d'opérations financières

Le solde du compte de capital et d'opérations financières serait de 215,2 milliards de FCFA en 2013 contre 173,1 milliards de FCFA en 2012, soit une progression de 42,1 milliards de FCFA.

2.2.4 Secteur monétaire

Comparée à fin décembre 2012, la situation monétaire à fin décembre 2013 est caractérisée par une amélioration de 33,8 milliards de FCFA de la position extérieure nette et un renforcement du crédit intérieur de 39,7 milliards de FCFA. En contrepartie, la masse monétaire s'est consolidée de 72,6 milliards de FCFA.

2.2.4.1 Avoirs extérieurs nets

A fin décembre 2013, les Avoirs Extérieurs Nets (AEN) des institutions financières se chiffrent à 307,6 milliards de FCFA, dont 98,4 milliards de FCFA pour la Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) et 209,3 milliards de FCFA pour les banques commerciales. Comparé au niveau de décembre 2012, les AEN ont progressé de 12,4%. Cet accroissement est imputable à l'amélioration de la position extérieure nette aussi bien de la BCEAO que des banques de dépôts.

2.2.4.2 Position nette du gouvernement

La Position Nette du Gouvernement s'est améliorée, passant de 129,7 milliards de FCFA à fin décembre 2012 à 80,6 milliards de FCFA un an plus tard. Cette évolution découle essentiellement de :

- la progression des créances de l'Etat sur le système bancaire, notamment les dépôts publics dans les livres de la Banque Centrale (+34,7 milliards de FCFA) et dans les banques commerciales (+27,3 milliards de FCFA) ;
- l'augmentation de 14,0 milliards de FCFA des concours des banques commerciales à l'Etat.

2.2.5 Dette publique

L'encours de la dette publique totale (intérieure et extérieure) est passé de 907,9 milliards de FCFA à fin décembre 2012 à 1.020,6 milliards de FCFA à fin décembre 2013 enregistrant une hausse de 12,4%.

Au terme de l'année 2013, l'encours de la dette extérieure totale se chiffre à 343,7 milliards de FCFA, représentant 33,7% du portefeuille de la dette totale. L'encours de la dette extérieure totale est en hausse de 23,3% par rapport à fin décembre 2012, sous l'effet combiné des paiements, des tirages et des fluctuations des principales devises de libellé des prêts.

L'encours de la dette intérieure, à fin décembre 2013, s'élève à 676,9 milliards de FCFA contre 629,2 milliards de FCFA à fin décembre 2012, soit une hausse de 7,6% due à l'effet combiné des remboursements, des emprunts obligataires, des tirages et remboursements des bons du Trésor et la prise en compte des dettes des sociétés d'Etat en liquidation.

2.2.6 Analyse des critères du pacte de convergence, de stabilité, de croissance et de solidarité de l'UEMOA

Au titre de la surveillance multilatérale, la situation de la convergence à fin décembre 2013 se présente comme suit :

2.2.6.1 Critères de premier rang

- **Solde budgétaire de base équilibré**

Le solde budgétaire de base rapporté au PIB est de -3,1% en 2013 contre -3,0% en 2012. Cette dégradation s'explique essentiellement par les dépenses courantes qui ont fortement augmenté. Elles ont représenté l'équivalent de 22,0% du PIB en 2013 contre 18,1% en 2012.

- **Taux d'inflation annuel moyen (norme : $\leq 3\%$)**

Le taux d'inflation en 2013 est de 1,8% contre 2,6% en 2012. Cette évolution résulte essentiellement de la hausse des prix observée au niveau des fonctions « *Produits alimentaires et boissons non alcoolisées* », « *Logement, eau, gaz, électricité, et autres combustibles* », « *Communications* », « *Enseignement* », « *Restaurants et hôtels* » et « *Biens et services divers* » pour respectivement 0,6%, 2,0%, 3,2%, 4,1%, 5,2% et 5,0%.

- **Ratio de l'encours de la dette publique intérieure et extérieure rapporté au PIB nominal (norme $\leq 70\%$)**

Le taux d'endettement est de 49,7% en 2013 contre 45,6% en 2012. Cette évolution s'explique aussi bien par la hausse de la dette extérieure que par celle de la dette intérieure. L'encours de la dette extérieure totale est en hausse de 23,3% par rapport à fin décembre 2012, sous l'effet combiné des paiements, des tirages et des fluctuations des principales devises de libellé des prêts. Celui de la dette intérieure est en hausse de 7,6% due à l'effet combiné des remboursements, des emprunts obligataires, des tirages et remboursements des bons du Trésor et l'actualisation des dettes des sociétés en liquidation.

- **Non accumulation d'arriérés de paiements sur la période de la gestion courante**

La variation nette des arriérés de paiements passe de -0,2 milliard de FCFA en 2012 à 0,0 milliard de FCFA en 2013.

2.2.6.2 Critères de second rang

- **Taux de pression fiscale : (norme : $\geq 17\%$)**

Le taux de pression fiscale s'établit à 19,6% en 2013 contre 16,5% en 2012. Cette situation s'explique par la forte progression des recettes fiscales en 2013, soit 23,1% par rapport à une hausse modérée du PIB nominal qui est due à la baisse des prix de produits vivriers et du phosphate.

- **Masse salariale / recettes fiscales (norme $\leq 35\%$)**

Le ratio passe de 36,7% en 2012 à 32,4% en 2013. Cette performance s'explique par la hausse plus importante des recettes fiscales malgré les mesures prises par le gouvernement en faveur des travailleurs (intégration d'agents contractuels et mesures d'atténuation de la hausse du coût de la vie).

- **Investissements publics financés sur ressources internes / recettes fiscales (norme $\geq 20\%$)**

Le ratio s'établit à 15,3% en 2013 contre 21,6% en 2012 et traduit un ralentissement des efforts déployés par le gouvernement en matière d'investissements publics sur ressources propres malgré les efforts consentis dans la mobilisation des ressources internes en 2013.

- **Solde extérieur courant hors dons sur PIB (norme $\leq 5\%$)**

Le ratio est de -11,1% en 2013 contre -11,4% en 2012. L'amélioration de ce solde s'expliquerait par les excédents enregistrés au niveau des soldes de revenus et des services et l'amélioration de la balance commerciale.

❖ Année 2014

En 2014, l'activité économique évoluerait dans un environnement national marqué par la poursuite de l'exécution des projets du PNIASA et le renforcement des infrastructures routières, portuaires et aéroportuaires. En effet, les investissements privés, notamment ceux qui financent l'accroissement de la capacité du Port Autonome de Lomé et la construction de la nouvelle aérogare à l'aéroport international GNASSINGBE Eyadema se poursuivront en 2014. Il est également prévu une progression des investissements publics dans le Budget 2014. Ces investissements qui profiteraient aux BTP et à ses industries connexes constituent des sources additionnelles de croissance, sans oublier les exportations.

La progression de la production des cultures de rente est envisagée tout comme celle du phosphate qui augmenterait grâce au regain de dynamisme constaté dans ce secteur suite aux efforts de rénovation des équipements de production entrepris par la SNPT.

Au regard de ces hypothèses, le taux de croissance du PIB réel passerait de 5,1% en 2013 à 6,0% en 2014. Le secteur primaire et le secteur secondaire seraient les principales sources de cette croissance. Le secteur primaire connaîtrait un effet de rattrapage sous l'hypothèse de conditions climatiques plus favorables qu'en 2013.

La réalisation de cette performance reste donc liée à la maîtrise du principal facteur de risque qu'est la vulnérabilité du Togo aux aléas climatiques et aux chocs exogènes extérieurs. La mise en place de mesures visant à renforcer l'offre d'énergie électrique demeure également un défi important à relever.

Le taux de croissance du secteur primaire serait de 5,9% contre -0,5% en 2013. La VA des cultures vivrières progresserait de 3,9% contre une régression de 3,4% en 2013 et celle des cultures de rente serait en hausse de 15,9% contre une baisse de 3,9% en 2013 impulsée par le coton (+25,0%), le café (+16,0%) et le cacao (+16,0%).

Au niveau de la branche "Agriculture", la production des cultures vivrières augmenterait de 3,9% et la production des cultures de rente serait en hausse de 16,0% avec une progression attendue du coton de 25,0%.

La VA du secteur secondaire progresserait de 5,8% contre une hausse de 5,0% en 2013.

La VA des industries extractives serait en hausse de 11,0% contre 5,9% en 2013, en relation avec une progression de 11,8% attendue du phosphate.

Les industries manufacturières verraient en 2014 leur VA progresser de 3,6% contre 0,7% en 2013. Les VA des chapitres "**Electricité, Eau et Gaz**" et "**BTP**" connaîtraient un accroissement respectivement de 7,0% et 6,2%.

Le secteur tertiaire marchand augmenterait de 2,5% contre une progression de 10,2% en 2013. Cette évolution s'expliquerait par la croissance de l'activité au niveau du « **Commerce** » (+4,7%), du « **Transport, Entrepôts et Communications** » (+0,9%) et des « **Banques, Assurances** » (+9,4%).

La VA des branches non marchandes augmenterait de 1,8%. Les « **Services domestiques** », les « **loyers imputés** » et les « **services publics** » progresseraient respectivement de 1,1%, 3,0% et 1,4%.

Le PIB nominal en 2014 se situerait à 2.221,7 milliards de FCFA, en hausse de 8,2%. L'indice du déflateur du PIB progresserait de 2,1%.

Le PIB nominal par habitant passerait de 305.076,2 FCFA en 2013 à 320.828,7 FCFA en 2014.

2.3 Les perspectives de croissance à court et à moyen termes du Togo

2.3.1 Les atouts du Togo

Les infrastructures portuaires

Le Port Autonome de Lomé (PAL), unique port en eau profonde de l'Afrique de l'Ouest, est une porte d'entrée pour les pays sans littoral de la sous région ouest africaine avec l'augmentation de sa capacité d'accueil. Il a une capacité de traiter un trafic de plus de 7 millions de tonnes par an et dispose également d'une bonne capacité d'agrandissement. Un troisième quai est en construction.

Dans le cadre de la libéralisation des activités de manutention, quatre (4) licences ont été accordées à des entreprises privées.

La zone franche

La zone franche de Lomé, créée en 1989 a accueilli des entreprises qui opèrent dans les domaines ci-après : cheveux synthétiques (3 entreprises Sud Coréennes), West African Cement (WACEM) dans la production de ciment et de clinker, transformation de produits agricoles, assemblage de motocyclettes, fabrication de produits pharmaceutiques et de prothèses dentaires, horticulture etc.

2.3.2 Programme de relance de l'économie :

❖ Point sur les réformes structurelles réalisées

Dans le souci d'améliorer la gestion efficace des finances publiques et de réduire la pauvreté, les autorités togolaises ont mis en œuvre toutes les mesures dont la situation se présente comme suit :

- le DSRP Complet a été élaboré et mis en œuvre ;
- la stabilité macroéconomique est maintenue à travers l'exécution performante de la SCAPE ;
- le mécanisme pour le suivi des dépenses publiques pour la réduction de la pauvreté sur la base d'une classification fonctionnelle a été mis en place ;
- la Cour des Comptes et l'Inspection Générale des Finances ont été mises en

- place et sont opérationnelles ;
- la Direction Nationale des Marchés Publics et l'Autorité de Régulation des Passations de Marchés ont été mises en place et sont opérationnelles. Les réformes doivent être entreprises pour consolider les marchés publics.

❖ Réformes des finances publiques à moyen terme

Les réformes des finances publiques vont se poursuivre notamment avec l'appui de la Banque Mondiale, la Banque Africaine de Développement, de l'Union Européenne et du Fonds Monétaire International. Le Gouvernement compte s'appuyer sur les acquis de la mise en œuvre du programme économique et financier 2008-2011 en matière d'administration des recettes, de gestion des dépenses publiques, de suivi et de comptabilité budgétaire, de contrôle interne et externe, de gestion active de la trésorerie et de la dette publique.

❖ Orthodoxie budgétaire

Le processus d'apurement des arriérés de paiements intérieurs accumulés sur plusieurs années a avancé de manière significative et se poursuit.

Le Gouvernement a pris des mesures pour aller vers un compte unique du Trésor en réduisant le nombre de comptes.

La capacité et la qualité dans la gestion des dépenses publiques ont été renforcées. Le gouvernement a pris des mesures pour renforcer l'exécution des projets d'investissement en simplifiant et en réduisant les étapes dans la chaîne des dépenses du secteur public. Le contrôle a été renforcé et la mise en place du logiciel du Système Intégré de Gestion des Finances Publiques (SIGFIP) permettra de réduire les délais de contrôle de 7 à 5 semaines au minimum.

En vue d'éliminer les points de contrôle redondants qui rallongent la chaîne des dépenses publiques, le Ministre de l'Economie et des finances a pris l'arrêté N°172 /MEF/SP-PRPF portant modification du circuit de la dépense le 28 juin 2010.

❖ Secteur financier

Les Conseillers en privatisation pour la privatisation des Banques à actionnariat majoritaire étatique en l'occurrence la Banque Togolaise pour le Commerce et l'Industrie (BTCL), la Banque Togolaise pour le Développement (BTD), la Banque Internationale pour l'Afrique (BIA TOGO) et l'Union Togolaise de Banques (UTB) ont été recrutés et ont commencé leur mission depuis novembre 2009. Actuellement la BTD et la BIA ont été privatisées en mars 2013.

Le processus de désengagement de l'Etat des banques à capitaux publics qui est appuyé par une assistance technique soutenue par la Banque Mondiale et le FMI,

tend vers le bouclage.

❖ **Besoins de financement extérieur et intérieur**

Le Gouvernement entend mener une politique d'endettement prudente à moyen terme afin de préserver la soutenabilité de la dette. Cependant, le Togo, sortant d'une longue crise sociopolitique, a besoin d'importantes ressources pour le financement de son développement durable. Aujourd'hui, il apparaît clairement que le recours exclusif aux ressources concessionnelles ne peut lui permettre d'atteindre cet objectif.

A cet effet, le Gouvernement développera un programme d'émissions régulières de titres d'Etat tout en allongeant leur maturité afin d'améliorer sa capacité à faire face à ses besoins de financement sur le marché sous régional, d'où l'objet de cette émission.

2.4 Le Ministère de l'Economie et des Finances⁵

Le Ministère de l'Economie et des Finances est chargé de l'orientation générale de la politique économique et financière du Gouvernement, de la gestion du patrimoine de l'Etat et le suivi des politiques de réformes et des programmes financiers via le Secrétariat Permanent des Politiques de Réformes et des Programmes Financiers (SP-PRPF).

C'est dans ce cadre que d'importantes réformes ont été menées au MEF et qui ont permis d'assainir les finances publiques notamment en matière de la maîtrise des dépenses et de l'augmentation des recettes dans toutes les régies financières.

Il comprend :

- Le Cabinet du Ministre ;
- Le Secrétariat Général ;
- La Direction Générale des Impôts ;
- La Direction Générale des Douanes ;
- La Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique ;
- La Direction de l'Economie ;
- La Direction des Finances ;
- La Direction du Budget ;
- La Direction du Contrôle Financier ;
- La Direction du Matériel et du Transit ;

⁵ Les Directions Générales des Douanes et des Impôts ont été fusionnées par la Loi n°2012-016 portant création de l'Office Togolais des recettes du 14 Décembre 2012.

- La Direction du Garage Central Administratif ;
- La Direction des Assurances ;
- La Caisse de Retraites du Togo ;
- La Direction des Affaires Communes ;
- La Direction de l'Information de Gestion et de l'Audit.

Sont rattachées au Ministère de l'Economie et des Finances, la Loterie Nationale Togolaise (LONATO), la Banque Togolaise pour le Commerce et l'Industrie (BTCI), l'Union Togolaise de Banques (UTB) et l'Agence Nationale de Promotion et de Garantie de Financement (ANPGF).

Le cabinet du ministre

Le cabinet du ministre comprend un Directeur de cabinet, un attaché de cabinet, des conseillers et le secrétariat particulier.

Le SP- PRPF

Le SP-PRPF a été créé par décret le 15 février 2008 pour conduire les réformes au Togo. Il a une mission horizontale travaillant avec tous les départements ministériels et toutes les institutions de l'Etat. Le Secrétariat Permanent pour le suivi des politiques de réformes et des programmes financiers est chargé :

- de coordonner la mise en œuvre et le suivi des politiques de réformes et des programmes financiers, notamment ceux inscrits dans les conventions signées avec les institutions de Bretton Woods et les autres partenaires techniques et financiers;
- d'exploiter, d'analyser et de diffuser l'ensemble des données et informations nécessaires au suivi des politiques de réformes et des programmes financiers.

Le Secrétariat Général du MEF

Le Secrétariat Général coordonne tous les services du ministère et centralise toutes les actions des directions du MEF.

2.4.1 La Direction Générale des Impôts

La Direction Générale des Impôts comprend des Services Centraux et des Services Extérieurs. Elle a en charge :

- l'animation, la coordination et la répartition de toutes les activités tendant à la

réalisation des objectifs assignés à son service,

- la gestion des ressources et des moyens mis à sa disposition sous contrôle ministériel,
- l'organisation de séminaires de formation et de recyclage.

Les Services centraux de la Direction Générale des Impôts comprennent deux Directions : la Direction de l'Administration Générale et la Direction de la Législation, du Contentieux et des Affaires Foncières et Domaniales.

2.4.2. La Direction Générale des Douanes

La Direction Générale des Douanes a pour attributions :

- de veiller à l'application des lois et règlements en matière douanière en particulier et en matière économique sur toute l'étendue du territoire douanier national,
- d'assurer la perception des droits et taxes de douanes ainsi que de toutes les impositions exigibles à l'exportation
- de concourir à l'élaboration de la législation et de la réglementation en matière douanière et du contrôle du commerce extérieur et des changes,
- de procéder aux enquêtes en matière douanières et de changes en vue de lutter contre la fraude,
- de participer avec les services compétents à l'élaboration des statistiques du commerce extérieur,
- de collaborer avec les administrations compétentes à la surveillance des frontières nationales et à la sauvegarde de l'intégrité territoriale,
- de déterminer les grandes orientations dans le domaine des techniques douanières et de la répression de la fraude,
- de déterminer les grandes orientations dans le domaine des techniques douanières et la répression de la fraude.

Elle comprend les directions suivantes :

- la direction des affaires administratives et de la formation,
- la direction de la législation, du tarif, des régimes économiques et des relations internationales,
- la direction de l'informatique, des statistiques douanières, de la comptabilité et du budget,
- la direction du contentieux, des enquêtes douanières et de la valeur,

- la direction du contrôle des services.

2.4.3. La Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique

La Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique est composée du cabinet, des services centraux et des services déconcentrés. Elle a pour attributions :

- d'élaborer en rapport avec les services compétents du ministère chargé des finances les règles de la comptabilité publique, les plans comptables de l'Etat,
- de concourir à l'élaboration de la politique budgétaire, monétaire, économique et financière de l'Etat. Elle exerce, dans le cadre général de ses attributions, toutes les actions de contrôle et de surveillance nécessaires à la sauvegarde des intérêts du Trésor Public,
- de veiller à la régularisation des opérations pour lesquelles il a été réquisitionné par le Ministre chargé des Finances, ainsi qu'à l'approvisionnement, par des dotations budgétaires, des comptes particuliers ou spéciaux ouverts dans les livres du Trésor. Tout ceci en liaison avec le Directeur chargé du budget,
- de la négociation des termes financiers des emprunts de l'Etat ou des personnes morales de droit public,
- du suivi administratif des marchés de l'Etat et des marchés bénéficiant du concours financier ou de la garantie de l'Etat,
- de la gestion des fonds d'emprunt,
- du suivi de la gestion de la dette avalisée et de la dette rétrocédée,
- de la gestion de la dette intérieure,
- du suivi de la régularité des dépenses des projets cofinancés ou entièrement financés sur ressources extérieures.

2.4.4 La Direction de l'Economie

La Direction de l'Economie comprend quatre (04) divisions :

- la division des affaires économiques,
- la division de la prévision,
- la division des relations économiques et financières,
- la division des services généraux et de l'information.

2.4.5 La Direction du Budget

Les attributions de la Direction du Budget se regroupent en quatre (04) grandes catégories :

- Préparation du budget de l'Etat et suivi de son exécution,
- Recherche d'une meilleure utilisation des moyens au niveau de la décision de la gestion,
- Etude de toutes les questions générales ou particulières et de tous les textes et projets susceptibles d'avoir une répercussion directe ou indirecte sur les finances publiques, notamment en ce qui concerne la réglementation du personnel (mesures salariales, restructuration des services), la législation sociale et politiques sectorielles (agriculture, transport, énergie, industrie en particulier),
- Tutelle financière des collectivités locales, des établissements autonomes, des entreprises et sociétés nationales etc, étude et adoption des contributions aux budgets des organisations internationales.

Les attributions énumérées ci-dessus sont mises en œuvre au sein de la Division Budget de l'Etat, de la Division Budget des collectivités locales et des finances internationales, de la Division Etudes Budgétaires et de la Division Entreprises Nationales et organismes Autonomes.

2.4.6 La Direction des Finances

La Direction des Finances est organisée en cinq (5) divisions :

- La Division Administrative et des Etudes ;
- La Division Dépense de Personnel ;
- La Division Dépenses de Matériel et dépenses diverses
- La Division des Recettes ;
- La Division de la Comptabilité.

2.4.7 La Direction du Contrôle Financier

La Direction du Contrôle Financier est composée de trois (03) divisions que sont :

- La Division des Etudes ;
- La Division Comptabilité ;
- La Division des Services Communs.

2.4.8 La Direction du Garage Central Administratif et des Permis de Conduire

La Direction du Garage Central Administratif et des Permis de Conduire est composée de trois (03) divisions :

- La Division administrative et gestion du parc ;
- La Division technique ;
- La Division des Permis de conduire.

2.4.9 La Direction du Matériel et du Transit

La Direction du matériel et du Transit est composée de trois (03) divisions.

- La Division administrative ;
- La Division Technique ;
- La Division des Transports.

2.4.10 La Direction des Assurances

Elle a en charge quatre divisions suivantes :

- La Division de la Réglementation ;
- La Division des Marchés de l'Assurance ;
- La Division de la Statistique – Enquête et Etudes ;
- La Division des Services Communs

2.4.11 La Direction des Affaires Communes

La Direction des Affaires Communes comprend une Division. Cette Division est chargée de la gestion du Centre Administratif des services Economiques et Financiers (CASEF) appelée Division de la Gestion du CASEF.

2.4.12 La Cellule d'Appui et de Suivi des Institutions Mutualistes ou Coopératives d'Épargne et de Crédit en abrégé «CAS/IMEC»

Les membres de la cellule portent le titre d'inspecteurs contrôleurs.
Elle est chargée :

- d'exercer la tutelle du Ministère de l'Economie et des Finances sur les structures mutualistes et coopératives d'épargne et de crédit,

- de contribuer à la création d'un environnement favorable à l'émergence et au développement de réseaux mutualistes et coopératives d'épargne et de crédit,
- de coordonner et d'harmoniser les actions des différents intervenants sur le terrain,
- de concevoir et d'exécuter un programme d'information et de sensibilisation,
- d'organiser la collecte, le traitement et la diffusion des informations statistiques concernant l'ensemble du système,
- d'établir, dans le cadre de ses contrôles, des rapports périodiques dans lesquels elle informe le Ministre de l'Economie et des Finances des infractions à la réglementation sur les institutions afin que des sanctions soient prises.

ANNEXE

Adresses des directions nationales de la BCEAO et de l'Agence Umoa-Titres

<p>DIRECTION NATIONALE POUR LE BENIN</p> <p>Cotonou, Avenue Jean-Paul II 01 BP 325 RP Téléphone : (229) 21 31 24 66 / 21 31 37 82 Télex : 5211 BCEAO COTONOU Téléfax : (229) 21 31 24 65</p>	<p>DIRECTION NATIONALE POUR LE MALI</p> <p>Bamako, Boulevard du 22 octobre 1946 BP 206 Téléphone : (223) 270 02 00 / 222 54 06 Télex : 2574 BCEAO BAMAKO Téléfax : (223) 222 47 86</p>
<p>DIRECTION NATIONALE POUR LE BURKINA</p> <p>Ouagadougou, Avenue Gamal Abdel Nasser BP 356 Téléphone : (226) 50 30 60 15/16/17 Télex : 5205 BCEAO BF Téléfax : (226) 50 31 01 22</p>	<p>DIRECTION NATIONALE POUR LE NIGER</p> <p>Niamey, Rue de l'Uranium BP 487 Téléphone : (227) 72 33 30 / 40 Télex : BCEAO 5218 NI Téléfax : (227) 73 47 43</p>
<p>DIRECTION NATIONALE POUR LA COTE D'IVOIRE</p> <p>Abidjan, Angle Bd Botreau-Roussel, Avenue Delafosse 01 BP 1769 ABIDJAN 01 Téléphone : (225) 20 20 84 00 / 20 20 85 00 Télex : BC ABJ CI 23474 - 23761 - 23607 Téléfax : (225) 20 22 28 52 / 20 22 00 40</p>	<p>DIRECTION NATIONALE POUR LE SENEGAL</p> <p>Dakar, Bd du Général de Gaulle x Triangle Sud BP 3159 Téléphone : (221) 889 45 45 / 823 53 84 Télex : BCEAO SG 21839 Téléfax : (221) 823 57 57</p>
<p>DIRECTION NATIONALE POUR LA GUINEE BISSAU</p> <p>Bissau, Avenue Amilcar CABRAL BP 38 Téléphone : (245) 21 55 48 / 21 41 73 Télex : 289 BCGB 1 Téléfax : (245) 20 13 05 / 20 13 21</p>	<p>DIRECTION NATIONALE POUR LE TOGO</p> <p>Lomé, Rue Abdoulaye FADIGA BP 120 Téléphone : (228) 223 50 00 Télex : 5216 BCEAO TO Téléfax : (228) 22 23 50 50</p>

AGENCE UMOA-TITRES
Contacts : Mme Nasrine CHOBLI
Adresse : Avenue Abdoulaye FADIGA
BP : 4709 RP Dakar -Sénégal
FAX : (221) 33 839 45 57
Tél.: (221) 33 839 10 10
E-mail : adjudications@umoatitres.org